

INSERM UMR 1090 TAGC

ACCUEIL & PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le laboratoire TAGC est une unité mixte de recherche de l'INSERM et de l'université d'Aix-Marseille. Il occupe le RDC et le niveau -1 bloc 6 et le 1^{er} étage bloc 5 du bâtiment TPR2 de l'INSERM sur le site de Luminy.

Nouvel arrivant ou membre du personnel, vous avez des droits et des devoirs. Vous devez connaître, respecter et appliquer des règles/consignes, notamment en ce qui concerne la prévention des risques. Votre sécurité est primordiale et constitue notre priorité. Je vous rappelle que vous êtes tenu d'observer la discipline de l'établissement et de respecter les bonnes pratiques de laboratoire. Ceci fait partie intégrante de vos recherches scientifiques.

Les assistants de prévention ainsi que le Directeur et votre encadrant direct sont à votre disposition pour toute question relevant de la prévention des risques. Il ne faut pas hésiter à demander conseil si vous avez un doute / un problème (*la communication est très importante, il n'y aura pas de jugement, il y va de la sécurité de tous avec le maximum de prévention en amont*).

Directeur	Christophe CHEVILLARD 0491828702 christophe.chevillard@inserm.fr
Assistants de prévention	Béatrice LORIOD 04 91 82 87 13 beatrice.loriod@inserm.fr
	Magali TORRES 04 91 82 87 10 magali.torres@univ-amu.fr

Horaires d'ouverture du TAGC : 7h30 – 19h30, accès par badge nominatif. Pour tout renseignement d'ordre administratif (badges, cantine, conventions, contrats de travail...), s'adresser à la gestion. Pour l'informatique, s'adresser au SI.

Gestion	Myriam RAMADOUR 04 91 82 87 18 myriam.ramadour@inserm.fr
Responsable informatique	Aurélien BERGON 04 91 82 87 24 aurelien.bergon@inserm.fr

A savoir :

MANIPULATIONS AUTORISEES / MANIPULATIONS INTERDITES



Manipulations autorisées aux stagiaires et masters qu'après avoir bénéficié d'une formation renforcée à l'hygiène et la sécurité par l'encadrant et/ou le responsable technique de la plate-forme, afin de s'assurer que les règles de prévention spécifiques soient connues.

CAHIER DE LABORATOIRE ET CONFIDENTIALITE



Un cahier de laboratoire possède un numéro unique. Dans ce document, on retrouve le nom de l'utilisateur, le nom du propriétaire et un espace en bas de chaque page (numérotée) pour dater et signer. Il permet, entre autres, d'assurer la traçabilité des travaux de recherche. Les cahiers de laboratoire sont la propriété de l'établissement de rattachement du laboratoire. Ils sont disponibles au secrétariat.

TRAVAIL DES FEMMES ENCEINTE

Il existe un cadre réglementaire protégeant la femme enceinte. La salariée enceinte peut bénéficier d'aménagements de poste ou de ses conditions de travail pendant la durée de sa grossesse et en période d'allaitement. Les risques étant majorés les trois premiers mois, il est recommandé aux femmes enceintes de consulter leur médecin de prévention rapidement pour faire le point sur leurs expositions (*risques radioactif, biologique, chimique, port de charges, station debout pénible, bruit ...*).



ACCIDENT DU TRAVAIL

La déclaration d'accident doit être envoyée au service RH de l'employeur dans un délai de 48 H. Les imprimés sont disponibles au secrétariat. Le formulaire doit être fourni avant toute prise en charge médicale et doit être daté et signé par l'agent victime et un témoin. Un certificat médical initial doit être établi par un médecin et joint au dossier (délivré par le médecin traitant ou les urgences et non par le médecin de prévention).



Prévention des risques :

Identification des risques :

Risque incendie : tout le TAGC et le bâtiment

Risque électrique : tout le TAGC et le bâtiment

Risque chimique : zones laboratoires

Risque biologique : zones laboratoires

Risque équipements sous pression et gaz : zones laboratoires, présence CO2 et azote liquide

Risque animalerie : dès manipulation d'animal et zone animalerie (2^e étage bloc 6)

Risque lié aux produits cryogéniques : zones laboratoires

Risque lié à la verrerie : zones laboratoires

Risque lié aux UVS et laser : zones laboratoires

Protections - Sécurité :

Protection individuelle (gants- masque) : formation par l'assistant de prévention

Protection collective (sorbonne – PSM) : formation par l'assistant de prévention

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Dès la découverte d'un incendie **ALERTER**

Actionner le **Déclencheur Manuel** pour signaler la présence du feu :



Alerter le PC sécurité, tél : **04 91 82 96 84**

sinon prévenir les secours
extérieurs (pompiers) au :



SAUVER sans se mettre en danger

CONSIGNES D'EVACUATION



Dès l'audition de l'alarme : évacuer

- Fermer les portes et les fenêtres,
- Suivre les consignes des chargés d'évacuation.

**Se diriger vous calmement vers la sortie la
proche**

Ne jamais emprunter les ascenseurs

Ne jamais revenir sur vos pas sauf sur ordre



plus



Si vous êtes bloqué à un étage, se manifester à la fenêtre

Aider les personnes à mobilité réduite

S'il y a des fumées, se baisser car l'air frais est près du sol

Pour déverrouiller une porte de sortie, actionner le bouton
manuel =>



Rejoindre le point de rassemblement situé devant le bâtiment
TPR2 et y rester

Attendre le recensement et les consignes du responsable
d'évacuation

CONSIGNES EN CAS D'URGENCE MEDICALE

1. **PROTEGER** : Vérifiez qu'il n'y a pas de danger : **Protégez-vous ! Protégez la victime**
2. **APPELER le secouriste du travail** se trouvant sur les lieux.

Nom et prénom	N° bureau	Téléphone
Torres Magali	14	☎ : 04 91 82 87 10
Loriod Béatrice	ss	☎ : 04 91 82 87 13
Chevillard Christophe	2	☎ : 04 91 82 87 02
Gallardo Frédéric	14	☎ : 04 91 82 87 10



3. **EXAMINER la victime** : Vérification de l'état de conscience, respiration, absence de saignement abondant de la part du SST.
4. **ALERTER les secours extérieurs** :

Le SST vous demandera d'appeler le **15**  ou le **18**  ou le **112**

Centre anti poison : 04 91 75 25 25

En cas d'accident avec du matériel biologique :

- laver au savon liquide neutre ou savon de Marseille pendant 3 minutes au moins
 - Rincer soigneusement
 - Désinfecter pendant 15 minutes au moins avec de l'alcool à 70° ou de l'eau de javel diluée au 7^{ème} (ne pas confondre avec l'extrait de javel) ou du Dakin stabilisé
- Puis se référer à la fiche « ***Accident avec du matériel biologique*** »

En cas de projection de produit chimique :

- dans l'œil : laver aussitôt à l'eau courante pendant 15 minutes au moins, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas. Ne pas enlever les lentilles cornéennes, ne pas neutraliser, ne pas utiliser de collyre.
- sur la peau : laver aussitôt à l'eau courante pendant 15 minutes au moins sans frotter. Ne pas neutraliser ni utiliser de produits. Puis se référer à la fiche « ***Projection de produit chimique*** »

Armoire à pharmacie : au milieu du couloir bloc 6, et au ss bloc 6
Un défibrillateur est situé entre blocs 5 et 6, étage en dessus.
Un rince œil est disponible dans l'armoire à pharmacie bloc 6.

Registre santé et sécurité au travail : à disposition pour y consigner tout incident, accident, dysfonctionnement.

Registre danger grave et imminent : Chaque agent a un droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent. Il doit signaler à un responsable ce danger et avertir un membre du CHSCT.

Panneau d'affichage « prévention des risques » : situé entre les Blocs 5 et 6.